

Solesmes, le mardi 29 novembre 2022



A l'ensemble des habitants  
de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

**OBJET :** Le tri des emballages et papiers se simplifie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Madame, Monsieur,

Afin de vous simplifier le geste de tri au quotidien et de valoriser davantage de déchets, la Communauté de Communes du Pays Solesmois a pris la décision d'étendre les consignes de tri à tous les emballages à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Grâce à ces nouvelles consignes de tri, vous pourrez désormais déposer dans votre bac de tri, jaune, tous les emballages et les papiers sans exception : emballages en métal (y compris les petits), en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîte de poudre chocolatée... Ce nouveau geste contribue grandement à préserver les ressources naturelles.

Seule la consigne de tri évolue, les modes de collecte restent inchangés. **Alors maintenant plus d'hésitation, tous les emballages et papiers sont à mettre dans votre bac jaune !**

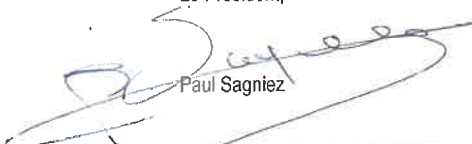
Les nouveaux autocollants seront apposés sur vos bacs de tri lors des collectes sélectives entre le 05 et le 18 décembre 2022 pour l'ensemble du territoire. Merci de veillez à bien sortir votre bac, aux jours de collecte habituel.

Pour vous accompagner dans ce changement, votre nouveau mémo tri est joint à ce courrier. Vous y trouverez toutes les consignes et les conseils pour bien trier chez vous. Vous pouvez également consulter le site internet de la collectivité : [www.ccpays-solesmois.fr](http://www.ccpays-solesmois.fr) qui rassemble l'ensemble des informations nécessaires.

Le service déchets de la CCPS se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, vous pouvez le joindre au 03 27 70 74 30 ou par mail [tri-dechets@ccpays-solesmois.fr](mailto:tri-dechets@ccpays-solesmois.fr). Les ambassadeurs du tri viendront à votre rencontre pour vous expliquer les nouvelles consignes.

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la réussite de cette démarche et à la progression du recyclage sur notre territoire. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération dévouée.

Le Président,



Paul Sagniez

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Pays Solesmois

ZAE du Pigeon Blanc - Voyette de Verriata - BP 63 - 59730 SOLESMES  
☎ 03.27.70.74.30 📠 03.27.70.74.31 ✉ [contact@ccpays-solesmois.fr](mailto:contact@ccpays-solesmois.fr)